

**ARRETE MUNICIPAL**  
**PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE POUR L'ANNEE 2021**  
**Du Garage Claude DELEAU**

Le Maire d'ESCAUDŒUVRES (NORD),

- Vu la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 relative à la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,
- Vu l'article L.3132-26 du Code du Travail modifié portant sur la dérogation municipale du repos dominical des salariés, le nombre de ces dimanches ne pouvant excéder douze par an,
- Vu la demande présentée le 21 septembre 2020 par Madame Maryse DENYS, Concessionnaire DELEAU, en vue d'obtenir une dérogation au repos dominical pour l'année 2021,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2020 émettant un avis favorable sur les ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2021,
- Considérant que les organisations d'employeurs et de travailleurs ont été régulièrement consultées et que le principe du volontariat du personnel sera respecté.

**ARRETE**

Article 1 : Tous les magasins de vente de type S.A.R.L. Garage Claude DELEAU sont autorisés à rester ouverts les dimanches :

- 17 janvier 2021
- 14 mars 2021
- 13 juin 2021
- 19 septembre 2021
- 17 octobre 2021

Article 2 : Le personnel de l'établissement sera rémunéré selon les règles du paiement en vigueur, de plus un repos compensateur lui sera accordé conformément aux dispositions de l'article L.3132-26 du Code du Travail.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de CAMBRAI (NORD),

Ampliation sera faite à :

- Monsieur l'Inspecteur du Travail,
- Monsieur le Commissaire Principal de Police,
- et notifiée à Madame Maryse DENYS, Concessionnaire.

Fait à ESCAUDŒUVRES, le 24 novembre 2020

Le Maire

Thierry BOUTEMAN



Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le 26/11/2020  
et à la publication en date du 26/11/2020